



Règlement

Coupe Savoyarde 2024 Dernière étape – La Chambre Le 16 juin 2024

1 – Généralités

La compétition est un combiné : difficulté - vitesse et se déroule sur un tour sans finale.

Chaque concurrent doit réaliser :

- 1 voie de vitesse avec 1 essai de repérage + 2 essais chronométrés enchaînés, le meilleur des 2 temps sera conservé.
- 6 voies avec 1 essai.

L'ouverture des voies est prévue pour rendre la compétition accessible à tous.

Les voies étant dans l'ensemble assez courtes, les compétiteurs disposent d'un temps de 5 minutes par voie.

Les étapes de la Coupe savoyarde accueillent les catégories U8, U10, U12, U14, U16.

2 – Organisation du passage des compétiteurs

Les voies sont ouvertes en open toute la journée, sauf les voies dures qui ouvriront l'après-midi.

Créneau imposé pour la vitesse.

3 – Quelques points concernant l'escalade

Voies de difficulté :

Toutes les voies sont grimpeées en moulinette sauf les U16 et la voie 6 des U14 en tête.

- Le comptage des points se fait par rapport au nombre de prises tenues.
- Plus la voie est difficile plus elle rapporte de points
- Les points sont calculés comme suit : nombre de points max x nombre de prises tenues / nombre de prises dans la voie

Voie 1	Voie 2	Voie 3	Voie 4	Voie 5	Voie 6
10	20	30	50	70	100

- Une voie est considérée comme validée quand le grimpeur a tenu à deux mains le bac final (bac encadré d'un scotch).
- Chaque concurrent n'a qu'un seul essai par voie. S'il tombe avant qu'une main ait dépassé la première ligne de dégaines, il pourra avoir un deuxième essai, mais pas de troisième.
- Chaque concurrent a 5 minutes maximum pour chaque voie.
- Le grimpeur n'a pas le droit de se faire sécher, de prendre une prise d'une autre couleur, de tenir une dégaine, de mettre le pied ou la main sur un ancrage, de franchir un interdit.

Voie de vitesse :

Le grimpeur doit démarrer un pied sur le pad et un pied sur le mur, le chrono est lancé lorsque le pied quitte le pad. Le chrono s'arrête lorsque le grimpeur tappe le carré d'arrivée (buzzer).

- Nombre de points = 240 – (temps chronométré x 3).
- Il ne peut pas y avoir de score négatif et donc si le temps mesuré dépasse les 80 secondes, le score sera égal à zéro.

En cas de non-respect intentionnel ou accidentel des règles susmentionnées, le juge de la voie ou du bloc le signale au grimpeur et le fait arrêter sa voie / son bloc.

4 – L'assurance et l'arbitrage

Les postes de juges/arbitres devront être occupés de préférence par des juges ayant suivi la formation de juge de voie ou juge de bloc ou des bénévoles du club.

Chaque club participant à une étape de la Coupe savoyarde doit venir avec 1 juge/arbitre à partir de 5 compétiteurs inscrits et 2 juges/arbitres à partir de 12 compétiteurs inscrits.

Les postes d'assureurs seront occupés par les bénévoles recrutés par le club et le comité mais il est également possible que les accompagnateurs compétents des clubs participant à l'étape de Coupe soient sollicités.

5 – Classement

Le classement se fait en additionnant les points des 2 épreuves.

En cas d'exæquo à la première place, le temps de la vitesse servira à départager les compétiteurs.

6 – Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 13€ par compétiteur encaissés par le club.

Inscription possible le jour de l'épreuve, s'il reste des places, avec des droits d'inscription doublés.